



Harcèlement d'une voisine en copropriété

Par Visiteur

Bonjour,

Depuis 1994, mon mari et moi sommes copropriétaires d'un appartement dans un château à Vaulx Milieu (38090). Nous n'avons jamais eu de problèmes auparavant. Ma voisine nous a reproché deux ou trois fois de faire du bruit et mon mari a renouvelé l'isolation phonique de la pièce principale. Suite à ces travaux, plus de commentaire. En 2009, en phase terminale d'un cancer, mon mari a été hospitalisé à domicile d'avril à son décès le 15 juillet 2009. Depuis, ma voisine du dessous me harcèle sans cesse, pretextant que je fais du bruit, que je bouge des meubles la nuit ... Elle m'a même reproché, alors qu'elle connaissait la situation, les va et vient incessant des amis(des visites de 18h à 21h maxietje vous assure que ce n'était pas la fête, les infirmières peuvent en témoigner) et de la famille (3 soeurs venues 2 we en 6 mois !), même le soir de son décès..4 semaines après les obsèques, elle m'a demandé si j'acceptais de lui vendre une pièce ... Plus personne ne peut venir chez moi sans que systématiquement je reçoive un sms ou un mail, avec bien souvent la vérité plus que déformée .. elle a même été porté plainte à la gendarmerie, qui l'a orienté vers un conciliateur.

Je pense que cette personne aimerait en fait avoir le chateau pour elle toute seule; elle harcèle également d'autres copropriétaires pour d'autres raisons, nous menace de procédures, de pénalités financières, de faire venir huissier et gendarmerie à la prochaine soirée. Cette voisine se promène avec son appareil photo à l'affut du moindre faux pas, et instaure petit à petit une vraie dictature.

Que dois-je faire ? porter plainte pour harcèlement? je suis déjà assommée de chagrin, seule avec mon fils, je n'ai pas la force de subir ça en plus .. Je voudrais juste qu'elle se calme, qu'elle comprenne que nous sommes aussi chez nous, et avoir la paix. Il est difficile de faire un résumé, je m'excuse donc si c'est un peu brouillon.

D'avance, je vous remercie des conseils que vous m'apporterez
cordialement -

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Est ce que votre voisine professe à votre rencontre des menaces ou bien des injures?

Je pense que cette personne aimerait en fait avoir le chateau pour elle toute seule; elle harcèle également d'autres copropriétaires pour d'autres raisons, nous menace de procédures, de pénalités financières, de faire venir huissier et gendarmerie à la prochaine soirée. Cette voisine se promène avec son appareil photo à l'affut du moindre faux pas, et instaure petit à petit une vraie dictature.

Que cherche-t-elle à obtenir? Êtes vous en conflit avec elle?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Oui je suis en conflit avec elle; il n'y a pas d'injures, mais des menaces comme quoi, si elle renverse un enfant et si elle tombe de cheval, je serais responsable. Voici ses termes exacts: " est-ce que tu acceptes donc d'endosser la conséquence de tes actes, si je renverse un enfant le lendemain en voiture ou si je sors paraplégique d'une chute de cheval par manque de concentration dû à un manque de sommeil ?" ou pour une voisine " ..J'ai également pris des photos à chaque fois pour argumenter le dossier si nous devons en passer par les voies judiciaires. Je ne parle même pas des photos que j'ai de votre fille en train d'enjamber les buis du jardin à la française"; la petite fille en question a 6 ans.

Sa façon de faire génère beaucoup d'angoisse et de stress

Ce qu'elle souhaite? que je lui vende une pièce, et que nous vivions à SA manière, aux mêmes horaires... elle ne supporte pas non plus les locataires, alors que ces derniers ont les mêmes droits que nous quand à l'usage des parties

communes
cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends que la situation soit très difficile à vivre mais malheureusement sauf insultes ou menaces aucune action n'est possible à l'encontre de votre voisine.

N'attachez aucune importance à ce que cette dame dit ni aux photos qu'elle prend car aucune action judiciaire ne peut être engagée à votre encontre puisque vous ne commettez aucun acte.

Bien cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

Je vous remercie. Dommage qu'il n'existe aucun moyen de calmer ce genre de personne. Elle peut en toute impunité "pourrir" la vie des gens...

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

J'en suis navrée mais malheureusement oui car cette dame bien que très pénible ne fait rien de pénalement répréhensible.

Bien cordialement

ps: je suis une femme.